

Canada  
Province de Québec  
Province of Quebec

Cour municipale  
de la Ville de Montréal

District de Montréal  
District of Montréal

Municipal court  
of the Ville de Montréal

No.: 110-355-658(20-100301-026)

Je, **Marc Emile BARCHICHAT** (1950-03-18), résidant au 1520 Dr Penfield #72  
I, (M) , residing at

dans la ville de **Montréal**, comprends que j'ai été inculpé d'avoir,  
in the City of , understand that I have been charged of having,

à Montréal, le vers le 26 janvier 2010  
in Montreal, on the

cc 266 b)

Afin de pouvoir être mis en liberté, je m'engage à être présent devant le juge municipal siégeant à l'endroit et à l'heure ci-mentionnés :

In order that I may be release from custody, I undertake to be present before the municipal judge sitting in the Court at the following location and time :

Au chef-lieu de la Cour municipale  
situé au 775, rue Gosford  
le 04 octobre 2010 à 09h30

et à être présent par la suite selon les exigences du tribunal afin d'être traité selon la loi.  
and to attend thereafter as required by the court in order to be dealt with according to the law.

De plus, je m'engage à :  
I also undertake to:

- 1- Ne pas troubler l'ordre public et avoir une bonne conduite
- 2- Ne pas communiquer ou tenter de communiquer directement ou indirectement de quelque façon que ce soit avec
- 3- Ne pas se trouver dans un rayon de 300 mètres du domicile, lieu de travail de
- 4- Demeurer dans les limites de la province du Québec
- 5- Ne pas se trouver dans un rayon de 75 mètres de la personne de

Je comprends que l'omission, sans excuse légitime, d'être présent au tribunal en conformité de la présente promesse constitue une infraction en vertu du paragraphe 145(2) du Code criminel.

I understand that failure without lawful excuse to attend court in accordance with this undertaking is an offence under subsection 145(2) of the Criminal Code.

DEFENDANT / ACCUSED